

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le 27 mai 2014 de 19 h 30 à 20 h 42 au siège social de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Sylvie Blouin  
Marie-Line Comeau  
Nathalie Côté  
Denise Dulac  
Jeannine Lachance-Mercier  
Francine Lehouillier  
Amélie Pelletier  
Johanne Talbot

Messieurs Rino Beaulieu  
Claude Daigle  
Luc Dion  
Alain Grenier  
Jean Lefebvre  
Gérald Roy  
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général  
M. Pierre Côté, directeur général adjoint et secrétaire général

Sont absents :

Mesdames : Denise Caron  
Sylvie Jalbert  
Carmen Nicole

Monsieur : Normand Caron  
Romain de la Durantaye  
Germain Pelletier

**1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue au public et aux commissaires.

**2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CC-14-05-27-01**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Rino Beaulieu **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Le point 5.3 est retiré, les points 5.22 et 5.23 sont ajoutés.

**CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**  
Séance ordinaire du **mardi 27 mai 2014 à 19 h 30**  
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

**ORDRE DU JOUR**

- 1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2014**
- 4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 5.- DOSSIERS PRIORITAIRES**
  - 5.1- Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires 2014-2015
  - 5.2- Adoption des modifications aux calendriers scolaires de la formation générale des adultes pour les années 2014-2015 et 2015-2016
  - ~~5.3- Demande de financement pour les élections scolaires de novembre 2014~~
  - 5.4- Adoption des actes d'établissement 2014-2015
  - 5.5- Nomination d'un délégué officiel et d'un substitut à l'assemblée générale de la Société GRICS
  - 5.6- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école de la Francolière (Saint-François)
  - 5.7- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Anselme et du Centre de formation agricole
  - 5.8- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Damien et du Centre sectoriel des plastiques
  - 5.9- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de la Rencontre (Saint-Pamphile)
  - 5.10- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection de l'enveloppe extérieure (2014) à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)
  - 5.11- Adjudication du contrat de construction pour le projet d'agrandissement de l'école Provencher (Saint-Anselme) (2014)
  - 5.12- Adjudication du mandat de services professionnels en architecture pour la construction d'un gymnase à l'école Saint-François-Xavier (L'Islet)
  - 5.13- Adjudication du mandat de services professionnels en mécanique/électricité pour la construction d'un gymnase à l'école Saint-François-Xavier (L'Islet)
  - 5.14- Adjudication du mandat de services professionnels en structure pour la construction d'un gymnase à l'école Saint-François-Xavier (L'Islet)
  - 5.15- Adjudication du mandat de services professionnels en génie civil pour la construction d'un gymnase à l'école Saint-François-Xavier (L'Islet)
  - 5.16- Motion de félicitations : Sylvie Croteau
  - 5.17- Motion de félicitations : *Crochets des pierrafeu*
  - 5.18- Motion de félicitations : *Le merle bleu de l'Est*
  - 5.19- Motion de félicitations : *Les marionnettes voyageuses*
  - 5.20- Motion de félicitations : Comité persévérance scolaire
  - 5.21- Adoption des calendriers scolaires de la formation professionnelle pour l'année scolaire 2014-2015
  - 5.22- Motion de félicitations : Madame Nicole Leclerc
  - 5.23- Motion de félicitations : Monsieur Mario Robitaille
- 6.- RAPPORT DES COMITÉS**
  - 6.1- Comité de parents
  - 6.2- Comité consultatif du transport
  - 6.3- Comité EHDAA
  - 6.4- Comité directeur de l'informatique : Compte rendu de la rencontre du 7 avril 2014

- 7.- **INFORMATIONS**  
 7.1- Activité de formation *Élections scolaires : Comment mieux les promouvoir?*  
 7.2- Service des ressources humaines - Surplus d'affectation – 2014-2015
- 8.- **RÉGIE INTERNE**
- 9.- **QUESTIONS DIVERSES**
- 10.- **DOCUMENTATION**
- 11.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12.- **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adopté.-

3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2014**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-14-05-27-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Bernard Therrien **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2014;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2014 soit adopté tel que présenté.

Adopté.-

4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Question de M. Bernard Therrien, commissaire, à propos du congrès des directeurs généraux à Montebello;

À la demande de M. Alain Grenier, président, et de Mme Johanne Talbot, commissaire, M. André Chamard, directeur général, fait un état de situation concernant le sport à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault.

5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**

5.1- **Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires 2014-2015**

Le directeur général adjoint, M. Pierre Côté, commente le document *Services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires 2014-2015* et présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** le Règlement concernant le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire;

**ATTENDU** l'article 236 de la Loi sur l'instruction publique obligeant les commissions scolaires à déterminer les services éducatifs qui sont dispensés dans chacune de ses écoles;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès du comité de parents en vertu du 5<sup>e</sup> alinéa de l'article 193. de la Loi sur l'instruction publique.

CC-14-05-27-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Johanne Talbot **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte le document relatif aux services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires en 2014-2015.

Adopté.-

**5.2- Adoption des modifications aux calendriers scolaires de la formation générale des adultes pour les années 2014-2015 et 2015-2016**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** les dispositions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique relatives au calendrier scolaire des centres de formation générale des adultes;*

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès des directions de centres d'éducation des adultes;

**ATTENDU** la concertation régionale des commissions scolaires des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour fixer la semaine de relâche à la même période sur les calendriers des enseignants à temps plein et à temps partiel;

**ATTENDU QUE** la journée pédagogique du 27 mars 2015 est déplacée au 29 mai 2015;

**ATTENDU QUE** la journée pédagogique du 24 mars 2016 est déplacée au 27 mai 2016.

CC-14-05-27-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Gérald Roy **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adoptent la modification aux calendriers 2014-2015 et 2015-2016 des centres de formation générale des adultes tels que déposés et qu'ils fassent partie de la présente résolution comme s'ils y étaient cités tout au long.

**QUE** la résolution no CC-14-03-25-08 soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations.

Adopté.-

**5.3- Demande de financement pour les élections scolaires de novembre 2014**

Ce point est retiré.

**5.4- Adoption des actes d'établissement 2014-2015**

Le président, M. Alain Grenier, invite M. Pierre Côté, secrétaire général, à présenter les changements apportés aux actes d'établissement. M. Alain Grenier présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU** la politique de maintien et de fermeture des écoles;

**ATTENDU** le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2016 à 2017-2018.

CC-14-05-27-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Jean Lefebvre **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE quarante-neuf (49) actes d'établissement soient délivrés sur l'ensemble du territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, conformément à la liste ci-jointe.

Adopté.-

**5.5- Nomination d'un délégué officiel et d'un substitut à l'assemblée générale de la Société GRICS**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QUE** la commission scolaire est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires et que le contrat de participation stipule que la commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom.

CC-14-05-27-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Nathalie Côté **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** M. André Chamard, directeur général, soit nommé délégué officiel de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS et y exerce tous les pouvoirs inhérents;

**QU'**en cas d'incapacité d'agir du délégué officiel, le directeur général adjoint, M. Pierre Côté, soit nommé délégué officiel substitut à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS avec le même mandat;

**QUE** la présente résolution annule et remplace toute autre résolution ayant pour objet la nomination d'un délégué officiel à l'assemblée générale de la Société GRICS.

Adopté.-

**5.6- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école de la Francolière (Saint-François)**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres public a été publié en date du 16 avril 2014 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école de la Francolière pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2015 avec option de renouvellement pour deux périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

**ATTENDU QUE** deux des trois soumissions reçues et ouvertes publiquement le 8 mai 2014 étaient conformes;

**ATTENDU QU'**un comité de sélection a été mis en place pour effectuer l'évaluation qualitative des soumissions, en conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements;

**ATTENDU QU'**après analyse par le comité de sélection, les soumissions retenues sont celles dont tous les critères ont atteint un niveau de performance acceptable;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'analyse qualitative des soumissions, le comité de sélection a procédé à l'ouverture des enveloppes de prix pour les soumissions acceptables dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'évaluation des prix, le comité de sélection recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme.

CC-14-05-27-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Rino Beaulieu **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école de la Francolière soit adjugé, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Service Sanitaire Frontenac, selon les coûts et les périodes suivantes :

Période du 1-07-2014 au 30-06-2015 (12 mois) :	46 717,20 \$
Période du 1-07-2015 au 30-06-2016 (12 mois) :	47 536,80 \$
Période du 1-07-2016 au 30-06-2017 (12 mois) :	48 356,40 \$
<b>Pour un total de :</b>	<b>142 610,40 \$</b>

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, M. Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

**5.7- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Anselme et du Centre de formation agricole**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres public a été publié en date du 16 avril 2014 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Anselme et CFA pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2015 avec option de renouvellement pour deux périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

**ATTENDU QUE** toutes les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 8 mai 2014 pour ce projet étaient conformes;

**ATTENDU QU'**un comité de sélection a été mis en place pour effectuer l'évaluation qualitative des soumissions, en conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements;

**ATTENDU QU'**après analyse par le comité de sélection, les soumissions retenues sont celles dont tous les critères ont atteint un niveau de performance acceptable;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'analyse qualitative des soumissions, le comité de sélection a procédé à l'ouverture des enveloppes de prix pour les soumissions acceptables dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'évaluation des prix, le comité de sélection recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme.

CC-14-05-27-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Luc Dion **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école secondaire de Saint-Anselme et le CFA soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Maintenance Euréka Ltée, selon les coûts et les périodes suivantes :

Période du 1-07-2014 au 30-06-2015 (12 mois) :	209 838,80 \$
Période du 1-07-2015 au 30-06-2016 (12 mois) :	213 536,40 \$
Période du 1-07-2016 au 30-06-2017 (12 mois) :	217 234,00 \$
<b>Pour un total de :</b>	<b>640 609,20 \$</b>

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, M. Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

**5.8- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Damien et du Centre sectoriel des plastiques**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres public a été publié en date 16 avril 2014 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de Saint-Damien et du Centre sectoriel des plastiques pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2015 avec option de renouvellement pour deux périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

**ATTENDU QUE** toutes les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 8 mai 2014 pour ce projet étaient conformes;

**ATTENDU QU'**un comité de sélection a été mis en place pour effectuer l'évaluation qualitative des soumissions, en conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements;

**ATTENDU QU'**après analyse par le comité de sélection, les soumissions retenues sont celles dont tous les critères ont atteint un niveau de performance acceptable;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'analyse qualitative des soumissions, le comité de sélection a procédé à l'ouverture des enveloppes de prix pour les soumissions acceptables dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'évaluation des prix, le comité de sélection recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme.

CC-14-05-27-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Sylvie Blouin **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école secondaire de Saint-Damien et pour le Centre sectoriel des plastiques soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Service Sanitaire Frontenac ltée, selon les coûts et les périodes suivantes :

Période du 1-07-2014 au 30-06-2015 (12 mois) : 137 135,20 \$

Période du 1-07-2015 au 30-06-2016 (12 mois) : 139 499,60 \$

Période du 1-07-2016 au 30-06-2017 (12 mois) : 141 864,00 \$

**Pour un total de : 418 498,80 \$**

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, M. Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat..

Adopté.-

**5.9- Adjudication du contrat pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de la Rencontre (Saint-Pamphile)**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres public a été publié en date du 16 avril 2014 pour les services spécialisés pour l'entretien sanitaire de l'école secondaire de la Rencontre pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2015 avec option de renouvellement pour deux périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune;

**ATTENDU QUE** toutes les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 8 mai 2014 pour ce projet étaient conformes;

**ATTENDU QU'**un comité de sélection a été mis en place pour effectuer l'évaluation qualitative des soumissions, en conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements;

**ATTENDU QU'**après analyse par le comité de sélection, les soumissions acceptables sont celles dont tous les critères ont atteint un niveau de performance acceptable;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'analyse qualitative des soumissions, le comité de sélection a procédé à l'ouverture des enveloppes de prix pour les soumissions acceptables dont les résultats sont inscrits au tableau comparatif ci-joint;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'évaluation des prix, le comité de sélection recommande l'octroi du contrat d'entretien sanitaire à la firme ayant déposé la plus basse soumission conforme.

CC-14-05-27-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Claude Daigle **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le contrat pour les travaux d'entretien sanitaire pour l'école secondaire La Rencontre soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise GDI Services aux immeubles, selon les coûts et les périodes suivantes :

Période du 1-07-2014 au 30-06-2015 (12 mois) : 114 560,24 \$

Période du 1-07-2015 au 30-06-2016 (12 mois) : 117 988,16 \$

Période du 1-07-2016 au 30-06-2017 (12 mois) : 121 543,04 \$

**Pour un total de : 354 091,44 \$**

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et des communications, M. Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

**5.10- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection de l'enveloppe extérieure (2014) à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres public publié en date du 11 avril 2014 pour le projet de réfection de l'enveloppe extérieure (2014) à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny);

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 mai 2014 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

**ATTENDU** l'avis ci-joint, de la firme Brainbox, architectes, recommandant l'octroi du contrat à l'entreprise Construction Marc Bolduc inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 409 600 \$ (avant taxes);

**ATTENDU** l'octroi reçu le 4 mars 2014 de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2013-2014.

CC-14-05-27-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Johanne Talbot **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**



**QU'**en fonction de l'octroi ministériel obtenu par la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » et de la recommandation de la firme Brainbox, architectes dont l'avis est joint à la présente;

**QUE** le contrat de construction pour le projet de réfection de l'enveloppe extérieure (2014) à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Construction Marc Bolduc inc. pour un montant de 409 600 \$ (avant taxes);

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles et des ressources informationnelles, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

**5.11- Adjudication du contrat de construction pour le projet d'agrandissement de l'école Provencher (Saint-Anselme) (2014)**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres public publié en date du 15 avril 2014 pour le projet d'agrandissement (2014) à l'école Provencher (Saint-Anselme);

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 13 mai 2014 pour ce projet dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

**ATTENDU** l'avis ci-joint, de la firme St-Gelais Montminy et associés, architectes, recommandant l'octroi du contrat à la firme Scierie Bernard inc., ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 2 233 112 \$ (avant taxes);

**ATTENDU** l'octroi reçu le 6 mai 2013 de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2013-2023.

CC-14-05-27-12

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Luc Dion **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QU'**en fonction de l'octroi ministériel et de la recommandation de la firme St-Gelais Montminy et associés, architectes, dont l'avis est joint à la présente;

**QUE** le contrat de construction pour l'agrandissement de l'école Provencher (Saint-Anselme) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme soit à la firme Scierie Bernard inc. pour un montant de 2 233 112 \$ (avant taxes);

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles et des ressources informationnelles, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

**5.12- Adjudication du mandat de services professionnels en architecture pour la construction d'un gymnase à l'école Saint-François-Xavier (L'Islet)**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QU'**un appel d'offres public a été lancé pour le choix d'une firme professionnelle en architecture dans le cadre du projet de construction d'un gymnase à l'école Saint-François-Xavier (L'Islet);

**ATTENDU QUE** ce projet sera réalisé avec le financement pour le programme « Ajout d'espace pour la formation générale » (Mesure 50511);

**ATTENDU QU'**un comité a été mis en place pour effectuer le choix des professionnels, en conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements;

**ATTENDU QUE** les soumissions ouvertes publiquement le 24 avril 2014 étaient toutes conformes;

**ATTENDU QU'**après analyse par le comité de sélection, les firmes ont obtenu les notes suivantes :

<i>Firmes</i>	<i>Note cumulative</i>
La boîte à idées Brainbox Architecture	89.7
Onico Architecture	89.0
Côté Chabot Morel, Architectes	86.9
STGM Architectes	86.7
Roberge et Leduc, architectes	85.2
ABCP	83.4
Bouchard et Laflamme, architectes	83.0
Atelier Guy, Architectes	83.0
Robitaille Larouche Déry	82.4
Bilodeau Baril, Associés	81.1
Jean Dallaire, Architectes	78.1

CC-14-05-27-13

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Nathalie Côté **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** la firme La boîte à idées Brainbox architecture ayant obtenu la plus haute note soit retenue pour les services professionnels en architecture pour le projet de construction d'un gymnase à l'école primaire Saint-François-Xavier.

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles et des ressources informationnelles, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

**5.13- Adjudication du mandat de services professionnels en mécanique/électricité pour la construction d'un gymnase à l'école Saint-François-Xavier (L'Islet)**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QU'**un appel d'offres public a été lancé pour le choix d'une firme professionnelle en mécanique/électricité dans le cadre du projet de construction d'un gymnase à l'école Saint-François-Xavier (L'Islet);

**ATTENDU QUE** ce projet sera réalisé avec le financement pour le programme « Ajout d'espace pour la formation générale » (Mesure 50511);

**ATTENDU QU'**un comité a été mis en place pour effectuer le choix des professionnels, en conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements;

**ATTENDU QUE** les soumissions ouvertes publiquement le 24 avril 2014 étaient toutes conformes;

**ATTENDU QU'**après analyse par le comité de sélection, les firmes ont obtenu les notes suivantes :

<i>Firmes</i>	<i>Note cumulative</i>
LGT inc.	90.1
Roche ltée, Groupe-conseil	87.1
WSP Canada inc.	85.9
BPR-Bâtiment inc.	85.3
Ambionner inc.	81.2

CC-14-05-27-14

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Amélie Pelletier **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la firme LGT inc. ayant obtenu la plus haute note soit retenue pour les services professionnels en mécanique/électricité pour le projet de construction d'un gymnase à l'école Saint-François-Xavier.

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles et des ressources informationnelles, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

**5.14- Adjudication du mandat de services professionnels en structure pour la construction d'un gymnase à l'école Saint-François-Xavier (L'Islet)**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QU'**un appel d'offres public a été lancé pour le choix d'une firme professionnelle en structure dans le cadre du projet de construction d'un gymnase à l'école Saint-François-Xavier;

**ATTENDU QUE** ce projet sera réalisé avec le financement pour le programme « Ajout d'espace pour la formation générale » (Mesure 50 511);

**ATTENDU QU'**un comité a été mis en place pour effectuer le choix des professionnels, en conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements;

**ATTENDU QUE** les soumissions ouvertes publiquement le 24 avril 2014 étaient toutes conformes;

**ATTENDU QU'**après analyse par le comité de sélection, les firmes ont obtenu les notes suivantes :

<i>Firmes</i>	<i>Note cumulative</i>
Roche ltée, Groupe-conseil	88.6
WSP Canada inc.	88.0
BPR-Bâtiment inc.	87.0
SNC-Lavalin	84.5
EMS Structure inc.	82.7
LGT ingénieurs conseils	82.3

CC-14-05-27-15

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Amélie Pelletier **ET RÉSOLU L'UNANIMITÉ :**

**QUE** la firme Roche ltée, Groupe-conseil ayant obtenu la plus haute note, soit retenue pour les services professionnels en structure pour le projet de construction d'un gymnase à l'école Saint-François-Xavier (L'Islet).

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles et des ressources informationnelles, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

**5.15- Adjudication du mandat de services professionnels en génie civil pour la construction d'un gymnase à l'école Saint-François-Xavier (L'Islet)**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QU'**un appel d'offres public a été lancé pour le choix d'une firme professionnelle en génie civil dans le cadre du projet de construction d'un gymnase à l'école Saint-François-Xavier (L'Islet);

**ATTENDU QUE** ce projet sera réalisé avec le financement pour le programme « Ajout d'espace pour la formation générale » (Mesure 50511);

**ATTENDU QU'**un comité a été mis en place pour effectuer le choix des professionnels, en conformité avec la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements;

**ATTENDU QUE** les soumissions ouvertes publiquement le 24 avril 2014 étaient toutes conformes;

**ATTENDU QU'**après analyse par le comité de sélection, les firmes ont obtenu les notes suivantes :

<i>Firmes</i>	<i>Note cumulative</i>
Roche ltée, Groupe-conseil	88.5
WSP Canada inc.	88.3

CC-14-05-27-16

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Nathalie Côté **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** la firme Roche ltée, Groupe-conseil ayant obtenu la plus haute note, soit retenue pour les services professionnels en génie civil pour le projet de construction d'un gymnase à l'école Saint-François-Xavier.

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles et des ressources informationnelles, monsieur Guy Bégin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

**5.16- Motion de félicitations : Madame Sylvie Croteau**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** la tenue du Concours « J'ai la tête à lire »;

**ATTENDU** la candidature de madame Sylvie Croteau, enseignante au C.É.A. de Montmagny/L'Islet-Nord, retenue par le jury pour un prix « Étincelle »;

**ATTENDU** la remise de ce prix à madame Croteau le 21 mai dernier à la Grande Bibliothèque de Montréal;

**ATTENDU** les reportages médiatiques entourant l'événement;

**ATTENDU** les retombées positives pour le C.É.A. de Montmagny/L'Islet-Nord et l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

CC-14-05-27-17

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Bernard Therrien **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de madame Sylvie Croteau pour sa remise du prix « Étincelle »;

**QUE** le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à madame Sylvie Croteau afin de souligner cette réussite.

Adopté.-

**5.17- Motion de félicitations : Crochets des pierrafeu**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** la tenue du Concours québécois en entrepreneuriat;

**ATTENDU** la sélection du projet *Crochets des Pierrafeu* de l'école primaire du Tremplin comme lauréat de la catégorie 1<sup>er</sup> cycle du primaire lors du Gala régional du 1<sup>er</sup> mai dernier;

**ATTENDU** les reportages médiatiques entourant l'événement;

**ATTENDU** les retombées positives pour l'école primaire du Tremplin et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

CC-14-05-27-18

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Gérald Roy **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de madame Nicole Leclerc ainsi qu'à l'ensemble des élèves impliqués dans le projet *Crochets des Pierrafeu*;

**QUE** le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à madame Leclerc, afin de souligner cette réussite.

Adopté.-

**5.18- Motion de félicitations : Le merle bleu de l'Est**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** la tenue du Concours québécois en entrepreneuriat;

**ATTENDU** la sélection du projet *Le Merle bleu de l'Est* du Centre d'éducation des adultes de Montmagny-L'Islet-Nord, comme lauréat de la catégorie Secondaire professionnel et éducation des adultes lors du Gala régional du 1<sup>er</sup> mai dernier;

**ATTENDU** les reportages médiatiques entourant l'événement;

**ATTENDU** les retombées positives pour le Centre d'éducation des adultes de Montmagny-L'Islet-Nord et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

CC-14-05-27-19

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Bernard Therrien **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de madame Brigitte Lemieux ainsi qu'à l'ensemble des élèves impliqués dans le projet *Le Merle bleu de l'Est*;

**QUE** le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à madame Lemieux, afin de souligner cette réussite.

Adopté.-

**5.19- Motion de félicitations : Les marionnettes voyageuses**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** la tenue du Concours québécois en entrepreneuriat;

**ATTENDU** la sélection du projet *Les marionnettes voyageuses* de l'école primaire du Tremplin comme lauréat du prix Coup de cœur lors du Gala régional du 1<sup>er</sup> mai dernier;

**ATTENDU** les reportages médiatiques entourant l'événement;

**ATTENDU** les retombées positives pour l'école primaire du Tremplin et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

CC-14-05-27-20

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Denise Dulac **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

**QUE** la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de madame Julie Morin ainsi qu'à l'ensemble des élèves impliqués dans le projet *Les marionnettes voyageuses*;

**QUE** le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à madame Morin, afin de souligner cette réussite.

Adopté.-

**5.20- Motion de félicitations : Comité persévérance scolaire**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** la tenue du concours du Prix reconnaissance du Regroupement des commissions scolaires de la région Chaudière-Appalaches;

**ATTENDU** la sélection du projet *Journées de la persévérance scolaire*, du comité Persévérance scolaire, comme récipiendaire du Prix au niveau de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

**ATTENDU** la présentation du projet par monsieur Bruno Cantin, responsable du comité lors du gala du RCSRCA, tenu le 8 mai dernier;

**ATTENDU** les reportages médiatiques entourant l'événement;

**ATTENDU** les retombées positives pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

CC-14-05-27-21

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Francine Lehouillier **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**:

**QUE** la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit des membres du comité Persévérance scolaire;

**QUE** le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique au comité, afin de souligner cette réussite.

Adopté.-

**5.21- Adoption des calendriers scolaires de la formation professionnelle pour l'année scolaire 2014-2015**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** les dispositions de l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique relatives au calendrier scolaire des centres de formation professionnelle*;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès des directions de centres de formation professionnelle;

**ATTENDU** la concertation régionale des commissions scolaires des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour fixer la semaine de relâche à la même période sur les calendriers des enseignants à temps plein et à temps partiel.

CC-14-05-27-22

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Johanne Talbot **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud établissent les calendriers des centres de formation professionnelle 2014-2015 tels que déposés et qu'ils fassent partie de la présente résolution comme s'ils y étaient cités tout au long.

Adopté.-

**5.22- Motion de félicitations : Madame Nicole Leclerc**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** la reconnaissance de l'implication entrepreneuriale dans le milieu scolaire de madame Nicole Leclerc, par le CLD de Bellechasse;

**ATTENDU** la passion et l'engagement de madame Leclerc à transmettre des valeurs entrepreneuriales aux élèves depuis plusieurs années qui lui ont valu cette reconnaissance;

**ATTENDU** les reportages médiatiques entourant cet honneur;

**ATTENDU** les retombées positives de cet honneur pour l'école primaire du Tremplin et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

CC-14-05-27-23

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Bernard Therrien **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de madame Nicole Leclerc;

**QUE** le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à madame Leclerc.

Adopté.-

**5.23- Motion de félicitations : Monsieur Mario Robitaille**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** la remise du Prix reconnaissance de la Fédération des comités de parents à monsieur Mario Robitaille, représentant au comité de parents pour l'école secondaire de Saint-Paul;

**ATTENDU** l'implication et l'engagement de monsieur Mario Robitaille auprès des jeunes du milieu scolaire;

**ATTENDU** les reportages médiatiques entourant cet honneur;

**ATTENDU** les retombées positives de cet honneur pour l'école secondaire de Saint-Paul et pour l'ensemble de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

CC-14-05-27-24

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Amélie Pelletier **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** la Commission scolaire de la Côte-du-Sud adopte une motion de félicitations à l'endroit de monsieur Mario Robitaille;

QUE le président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, au nom de ses collègues commissaires et de la Direction générale, fasse parvenir un certificat honorifique à monsieur Mario Robitaille.

Adopté.-

## 6.- RAPPORTS DES COMITÉS

### 6.1- Comité de parents

Mme Amélie Pelletier, commissaire-parent, fait rapport des sujets discutés lors de la rencontre du 12 mai 2014.

### 6.2- Comité consultatif du transport

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance publique du conseil. La prochaine rencontre se tiendra le 17 juin 2014.

### 6.3- Comité E.H.D.A.A.

Mme Amélie Pelletier, commissaire-parent, fait rapport des sujets discutés lors de la rencontre du 23 avril 2014.

### 6.4- Comité directeur de l'informatique : Compte rendu de la rencontre du 7 avril 2014

Le président, M. Alain Grenier, en collaboration avec M. André Chamard, directeur général, présente le compte rendu de la rencontre du 7 avril 2014.

## 7.- INFORMATION

### 7.1- Activité de formation Élections scolaires : Comment mieux les promouvoir?

Le président, M. Alain Grenier, présente la documentation reçue de la FCSQ.

### 7.2- Service des ressources humaines—Surplus d'affectation—2014-2015

Le président, M. Alain Grenier, présente le document *Surplus d'affectation 2014-2015*.

## 8.- RÉGIE INTERNE

Aucun sujet à ce point.

## 9.- QUESTIONS DIVERSES

Aucun sujet à ce point.

## 10.- DOCUMENTATION

Aucun sujet à ce point.

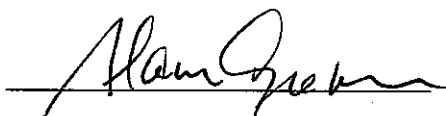
## 11.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet à ce point.



## 12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CC-14-05-27-25

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Luc Dion **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :****QUE** la séance soit levée à 20 h 42.Alain Grenier  
PrésidentPierre Côté  
Secrétaire général